

# Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 03 Soins extrahospitaliers et médecine d'urgence et de catastrophe			
Ancien Code	PAAM1S03	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XASI1030		
Bloc	15	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Rita DESTREE</b> ( <a href="mailto:rita.destree@helha.be">rita.destree@helha.be</a> ) Bernadette CUVELIER ( <a href="mailto:bernadette.cuvelier@helha.be">bernadette.cuvelier@helha.be</a> ) François BEAUTHIER ( <a href="mailto:francois.beauthier@helha.be">francois.beauthier@helha.be</a> ) Giuseppina BREMBATI ( <a href="mailto:giuseppina.brembati@helha.be">giuseppina.brembati@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

L'Unité d'Enseignement (UE) 03 "Soins extrahospitaliers et médecine d'urgence et de catastrophe" est composée de deux Activités d'Apprentissage (AA), à savoir :

- Plan d'intervention en médecine d'urgence et médecine légale
- Soins infirmiers en extrahospitalier

Ces activités d'apprentissage apportent aux étudiant·e·s les savoirs et savoir-faire spécifiques aux différents contextes

où s'exerce la profession d'infirmier·e spécialisé·e en soins intensifs et aide médicale urgente.

Il s'agit de contextes où l'infirmier collabore aux activités médicales en extrahospitalier et en intrahospitalier.

L'infirmier·e est amené·e à formuler un plan de soins infirmiers et à mettre en oeuvre des interventions avec ou sans prescription médicale conformément à la liste d'actes.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
  - 1.1 Adopter un comportement responsable et citoyen
  - 1.2 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de raisonnement
  - 1.3 Analyser sa pratique professionnelle et ses apprentissages
  - 1.4 Développer son projet professionnel
  - 1.5 Actualiser ses connaissances et ses acquis professionnels
  - 1.6 Gérer ses émotions, ses attitudes
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
  - 2.1 Respecter le cadre légal spécifique au domaine d'activité
  - 2.2 Appliquer le code de déontologie
  - 2.3 Inscrire son action dans le cadre institutionnel
  - 2.4 S'engager dans une réflexion éthique
- Compétence 3 **Gérer les ressources humaines, matérielles et administratives**
  - 3.1 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire

- 3.4 Participer à la gestion organisationnelle, administrative et technique de l'unité
- Compétence 4 **Concevoir des projets de soins infirmiers**
- 4.1 Rechercher les informations
  - 4.2 Identifier les situations de santé, les diagnostics infirmiers et les problèmes traités en collaboration
  - 4.3 Fixer les résultats attendus en tenant compte de priorités
  - 4.4 Prescrire les interventions de soins
  - 4.5 Evaluer la démarche et les résultats des interventions
  - 4.6 Ajuster la démarche clinique
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
- 5.2 Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré
  - 5.4 Communiquer avec l'équipe pluri professionnelle
- Compétence 6 **Mettre en œuvre le projet de soin**
- 6.1 Accomplir des prestations de soins, particulièrement auprès des patients en situation aiguë et/ou critique
  - 6.2 Initier les soins liés à la préservation des fonctions vitales
  - 6.3 Mettre en œuvre les prestations techniques spécifiques aux porteurs du titre professionnel particulier
  - 6.4 Adapter le soin à la situation et différents contextes culturels, sociaux et institutionnel

### Acquis d'apprentissage visés

Médecine d'urgence collective

Pouvoir en situation d'urgence collective s'intégrer dans la chaîne de secours médicale.

Travailler avec les autres disciplines impliquées.

Pouvoir intervenir comme conseillé dans la préparation de manifestations à risque.

Médecine légale :

partie médecine légale:

- comprendre l'intérêt de la gestion multidisciplinaire de la scène de crime.
- comprendre et analyser les processus létaux
- prise en charge du patient victimes de violences physiques et sexuelles
- intégrer les notions de secret médical et les principes déontologiques liés à la rédaction des certificats médicaux

Soins infirmiers en extrahospitalier :

- Gérer les situations en milieu extrahospitalier selon la réglementation en vigueur

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAAM1S03A	Plan d'intervention en médecine d'urgence et médecine légale	26 h / 1 C
PAAM1S03B	Soins infirmiers en extrahospitalier	10 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAAM1S03A	Plan d'intervention en médecine d'urgence et médecine légale	10
PAAM1S03B	Soins infirmiers en extrahospitalier	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil inférieur à 8/20 entre les différentes activités d'apprentissage.

Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, à savoir "plan d'intervention en médecine d'urgence et médecine légale" et "soins infirmiers en extrahospitalier".

**Exceptions :**

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres parties de cours de cette activité d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une de ces activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres parties de l'activité d'apprentissage).

**5. Cohérence pédagogique**

Les activités d'apprentissage de l'UE contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement. Les acquis spécifiques des activités de l'UE sont des ressources permettant d'intervenir en extrahospitaliers et dans des situations de médecine d'urgence et de catastrophe.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

# Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY  
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Plan d'intervention en médecine d'urgence et médecine légale			
Ancien Code	15_PAAM1S03A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASI1031		
Bloc	15	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	26 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Rita DESTREE</b> ( <a href="mailto:rita.destree@helha.be">rita.destree@helha.be</a> ) Bernadette CUVELIER ( <a href="mailto:bernadette.cuvelier@helha.be">bernadette.cuvelier@helha.be</a> ) François BEAUTHIER ( <a href="mailto:francois.beauthier@helha.be">francois.beauthier@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

L'Unité d'Enseignement (UE) 03 "Soins extrahospitaliers et médecine d'urgence et de catastrophe" est composée de deux Activités d'Apprentissage (AA), à savoir :

- Plan d'intervention en médecine d'urgence et médecine légale
- Soins infirmiers en extrahospitalier

Cette activité d'apprentissage comprend deux parties :

- Plan d'intervention en médecine d'urgence où interviennent Dr Cuvelier et Mme Destree
- Médecine légale où intervient Dr Beauthier

Medecine d'Urgence collective :

Les situations d'urgence collective peuvent causer de très graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens ou à l'environnement. L'organisation particulière des secours médicaux et psychosociaux engendrés par cette situation d'urgence collective implique une connaissance des modalités de structure de l'organisation et de la coordination des moyens de la chaîne des secours médicaux et psychosociaux.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Médecine d'urgence collective

Pouvoir en situation d'urgence collective s'intégrer dans la chaîne de secours médicale.

Travailler avec les autres disciplines impliquées.

Pouvoir intervenir comme conseillé dans la préparation de manifestations à risque.

Médecine légale :

partie médecine légale:

- comprendre l'intérêt de la gestion multidisciplinaire de la scène de crime.
- comprendre et analyser les processus létaux
- prise en charge du patient victimes de violences physiques et sexuelles
- intégrer les notions de secret médical et les principes déontologiques liés à la rédaction des certificats médicaux

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

-historique de la médecine de catastrophe  
-contenu des plans monodisciplinaire D2  
Fiches de consigne

#### Démarches d'apprentissage

Médecine d'urgence collective  
-retour d'expérience  
-exercices table top  
-exercice KTA aéroport Gosselies

Médecine légale :  
cours théorique richement illustré de cas concrets et mises en situation

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Medecine de catastrophe : Exercices tabletop

Médecine légale :  
- nombreux exemples donnés lors du cours théoriques et cours interactif.

#### Sources et références

Medecine d'urgence collective

AR 10/08/98: Redaction et approbation du PIM  
AR 02/02/07: Définition du DIR-med  
AR 16/02/06 : Définition et taches de la D2  
PIM janvier 2017  
AR 22 /05/19 : planification d'urgence

Médecine légale :  
Beauthier, J.-P. (2011). Traité de médecine légale. Bruxelles, Bruxelles : De Boeck  
Di Maio, Dominick J., and Vincent J. M. Di Maio. Forensic Pathology . 2nd ed. Boca Raton: CRC Press, 2001. Print.  
Knight's Forensic Pathology, 4th Edition

+ cf. bibliographie sur ConnectED

#### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne sont indispensables pour acquérir les compétences requises (PowerPoint, Notes de cours, ...)

### 4. Modalités d'évaluation

#### Principe

Pour la partie "Plan d'intervention en médecine d'urgence":  
Q2 : Examen écrit reprenant les connaissances théoriques des cours du Dr Cuvelier et de Mme Destrée.  
Q3 : Examen écrit reprenant les connaissances théoriques des cours du Dr Cuvelier et de Mme Destrée.

Pour la partie "médecine légale" :  
Q2 : un examen écrit en présentiel  
Q3 : un examen écrit en présentiel

L'examen sera de type QCM et/ou QROC et/ou Questions à réponses multiples et/ou questions ouvertes. Pondération et durée de l'examen précisées sur le questionnaire d'examen.

## Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

## Dispositions complémentaires

Le calcul de la note de l'activité d'apprentissage sera réalisé en tenant compte de la répartition des points suivante : 2/3 pour l'examen de médecine d'urgence et de catastrophe et 1/3 pour la médecine légale.

Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil inférieur à 8/20 entre les différentes activités d'apprentissage. Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

### Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage)

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant.e doit se référer au document « MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches ECTS) : Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente (SIAMU) » disponible sur ConnectED dans les Valves, dans l'onglet « Examens ».

### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

# Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY  
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Soins infirmiers en extrahospitalier			
Ancien Code	15_PAAM1S03B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASI1032		
Bloc	15	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	10 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Giuseppina BREMBATI</b> ( <a href="mailto:giuseppina.brembati@helha.be">giuseppina.brembati@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

L'Unité d'Enseignement (UE) 03 "Soins extrahospitaliers et médecine d'urgence et de catastrophe" est composée de deux Activités d'Apprentissage (AA), à savoir :

- Soins infirmiers en extrahospitalier
- Plan d'intervention en médecine d'urgence et médecine légale

Le travail en extra hospitalier nécessite de connaître son cadre légal.

L'organisation particulière des soins en extra hospitalier implique une connaissance de procédures particulières.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant sera capable de réaliser une évaluation systématisée du patient en préhospitalier, et gérer les priorités de sa prise en charge.

Il sera capable de développer une approche concise du patient en préhospitalier et anticiper son devenir.

Il sera capable de travailler en équipe pluridisciplinaire

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Loi sur l'AMU.

La démarche en situation d'urgence - Les bilans.

Les mécanismes lésionnels lors des accidents de roulage.

### Démarches d'apprentissage

Supports Powerpoint

Textes légaux

Mise en situation

### Dispositifs d'aide à la réussite

analyse de cas

## Sources et références

PHTLS Secours et soins préhospitaliers aux traumatisés. Elsevier

Urgences préhospitalières, une approche par étude de cas. Alice "Twink" Dalton-Gichard Allen Walke Elsevier

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Disponibles via la plateforme ConnectED

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Q1 : Examen écrit

Q3: Examen écrit

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	100			Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### Dispositions complémentaires

Cette UE est une moyenne arithmétique avec seuil inférieur à 8/20 entre les différentes activités d'apprentissage. Cela signifie que la note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention en question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage)

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant.e doit se référer au document « MODALITES D'EVALUATION (annexe I aux fiches

ECTS) : Bachelier de spécialisation en soins intensifs et aide médicale urgente (SIAMU)» disponible sur ConnectED dans les Valves, dans l'onglet « Examens ».

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).